

CURSUS DE FORMATION MUSICALE

La formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du cycle 2 validé pour tous les cursus musicaux – instruments et chant.

La formation musicale ne peut être enseignée seule qu'à partir du cycle 3 ou en cursus adulte (voir page suivante)

Cycles	Durée	Rythme hebdomadaire	Evaluation	Validations obligatoires
--------	-------	---------------------	------------	--------------------------

⇒ accessible à partir du CE2 avec l'entrée en cursus musical

Cycle 1	3 à 5 ans	1h30	Contrôle continu + examen de fin de cycle	6/10 au minimum
---------	-----------	------	---	-----------------

⇒ passage en cycle 2

Cycle 2	3 à 5 ans	1h30	Contrôle continu + examen de fin de cycle	3 MTC* + 3 MAT* (cycle 2 de FM validé) pour la filière 1 2MTC* + 2 MAT* pour la filière 2
---------	-----------	------	---	---

Cycle 2 validé ⇒ passage en cycle 3 si note de contrôle continu ≥ 4 et note d'examen ≥ 3

Cycle 3	1 à 2 ans	2h	Contrôle continu + examen de fin de cycle	12/20 au minimum
---------	-----------	----	---	------------------

⇒ cycle 3 validé : possibilité de se présenter à l'examen d'entrée en CEPI de FM

CEPI	2 à 4 ans	750 h pour l'ensemble du cycle	Contrôle continu + examen	UV dominante + UV complémentaires pour obtention du DEM complet
------	-----------	--------------------------------	---------------------------	---

* DEM : Diplôme d'Etudes Musicales

* MTC : Module Technique Culture : correspond à un semestre de l'année scolaire et est consacré à un enseignement théorique. Ces modules sont graduels au cours du cycle.

* MAT : Module Atelier Thématique : correspond à un semestre de l'année scolaire et est consacré à un enseignement pratique autour d'un thème choisi par l'élève.

COURSUS ADULTE DE FORMATION MUSICALE

Cycles	Durée	Rythme hebdomadaire	Evaluation	Validations obligatoires
--------	-------	---------------------	------------	--------------------------

⇒ accessible à partir de 18 ans avec ou sans cursus instrumental ou vocal

Cycle 1	de 2 à 4 ans	1h30	Contrôle continu + Examen de fin de cycle	6/10 au minimum
----------------	--------------	------	---	-----------------

⇒ passage en cycle 2

Cycle 2	de 3 à 5 ans	1h30 à 2h	Contrôle continu + examen de fin de cycle	6/10 au minimum
----------------	--------------	-----------	---	-----------------

Cycle 2 validé ⇒ passage en cycle 3 si note de contrôle continu ≥ 4 et note et note examen ≥ 3

⇒ le cursus adulte rejoint le cursus traditionnel à partir du cycle 3

Cycle 3	1 à 2 ans	2h	Contrôle continu + examen de fin de cycle	12/20 au minimum
----------------	-----------	----	---	------------------

⇒ cycle 3 validé : possibilité de se présenter à l'examen d'entrée en CEPI de FM

CEPI	2 à 4 ans	750 h pour l'ensemble du cycle	Contrôle continu + examen	UV dominante + UV complémentaires Pour l'obtention du DEM complet
-------------	-----------	--------------------------------	---------------------------	--

* DEM : Diplôme d'Etudes Musicales